

8CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

Du 8 mai 2020 au 30 octobre 2020



Les Pâtiſſons du Montois
association pour le maintien d'une agriculture paysanne



**LES CHAMPS
DES POSSIBLES**

Entre l'adhérent·e des "Pâtiſſons du Montois",

Prénom : Nom :

Adresse :

Tél : Mail :

Le boulanger en test d'activité :

Nom : **Yohan BONIFACE**

Adresse : **4 sentiers de la côte 93800 Epinay-sur-Seine**

Tél : **06 71 79 53 48**

Mail : **hi@yohanboniface.me**

signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous,

et la structure "Les Champs des Possibles" représentée par Sylvain Péchoux, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET : 51402794500013 - TVA : FR60514027945

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

L'espace-test agricole Les Champs des Possibles accompagne Yohan BONIFACE dans son projet de création d'activité artisanale. Le temps de son test, son activité est hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative. Il est physiquement accueilli sur Le Hameau de Toussacq.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Île-de-France).

a. Engagements de l'adhérent·e :

- Adhérer à l'association "Les pâtiſſons du Montois" pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Préfinancer la production (cf. prix et modalités de règlement).
- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par le boulanger pendant la période d'engagement.
- Venir chercher son pain sur le lieu de distribution. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les pains non récupérés seront partagés par / entre les permanents de la distribution.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

b. Engagements du boulanger en test d'activité :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issue de sa production.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production.
- Accueillir les adhérent·e·s sur son site de production au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.
- En cas d'arrêt d'activité prématré avant la fin du terme du présent contrat, trouver, dans les plus brefs délais, une solution pour assurer la continuité des distributions de pain.

c. Engagements de l'espace-test agricole Les Champs des Possibles :

- Accueillir et accompagner Yohan BONIFACE dans son projet d'installation agricole.
- Héberger juridiquement son activité et s'engager solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.
- Rendre compte régulièrement – et au minimum en préparation de son AG annuelle – au groupe "Les pâtiſſons du Montois" de l'accompagnement de Yohan BONIFACE dans son projet de création d'activité artisanale.
- Organiser annuellement une réunion inter-AMAP consacrée aux partenariats avec Les Champs des Possibles
- Désigner un·e salarié·e référent·e, à l'écoute et en lien étroit avec les référents de l'AMAP : Alice BORTZMEYER : alice@leschampsdespossibles.fr

d. Engagements communs :

- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique impactant le prix des matières premières agricoles, panne majeure du matériel, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérent·e·s, le boulanger, un représentant des Champs des Possibles et si nécessaire un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

e. Distribution :

- Du 8 mai 2020 au 30 octobre 2020
- Horaires hebdomadaires : le vendredi entre 18h30 et 20h
- Au lieu de distribution de l'AMAP
- La distribution se fait en autogestion, l'adhérent n'ayant qu'à prendre ses produits et émarger sur la liste. Les bénévoles présents, qui s'occupent de la distribution des paniers peuvent renseigner au besoin.

Modalités de règlement

- L'adhérent·e remplit le tableau en indiquant quel(s) pain(s) il souhaite commander et en quelle(s) quantité(s). Les pains et les prix sont indiqués dans le tableau. L'adhérent·e fait le total de sa commande et peut faire 1, 2, 3 chèques de paiement à l'ordre de « **Les Champs des Possibles** ».

Pains	Poids	Prix à l'unité	Nombre de pains	Prix
Complet <i>(T110, enrichi au levain de son)</i>	500 g	2,80 €	x	€
	1 kg	5,30 €	x	€
Bis <i>(1/2 complet T80)</i>	500 g	2,80 €	x	€
	1 kg	5,30 €	x	€
Deux lins <i>(1/2 complet T80 graines lins bruns et dorés)</i>	500 g	3,10 €	x	€
	800 g	4,50 €	x	€
Engrain <i>(petit épeautre moulé)</i>	500 g	4,50 €	x	€
La ronde des pains spéciaux 1 pain chaque semaine parmi :	500 g	4,00 €	x	€
				Total hebdomadaire €
				Nombre de semaines x 26
				Prix total = €

Contrat signé et règlement(s) sont à remettre à votre référent pain le jour de la première livraison.

1 chèque **2 chèques** **3 chèques** Banque :

n° du chèque : montant : (encaissement mai)

n° du chèque : montant : (encaissement juillet)

n° du chèque : montant : (encaissement septembre)

Le référent Pain est : Jérôme Tcherniatinsky (tcherome@wanadoo.fr).

Fait à le

Signature de l'adhérent

**Signature du boulanger
en test d'activités**

**Signature du représentant
légal des
Champs des Possibles**